

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DASCO 47 – DPVI 373 Subventions à onze associations pour des actions politique de la Ville dans le 20^e arrondissement.

Mme Colombe BROSEL et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association 129H Productions, 1-3, rue Frédérick Lemaître Maison des associations (20e), (X05519) dossier n° 2011_02420 pour une action intitulée « Hauts les mots, saison 2 : ateliers d'écriture slam sur Belleville-Amandiers ».

Article 2 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Starting-Block, 23, rue des Balkans (20e), (X01864) dossier n° 2011_02485 pour une action intitulée « Les collégiens se construisent un avenir : jeux de rôle solidarité et citoyenneté » 20e Belleville .

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Strata'j'm, 4, rue Georges Bizet BP 120 92704 Colombes, (X02676) dossier n° 2011_02486 pour une action intitulée « Réappropriation du terrain de sport situé au 66 rue des Couronnes » dans le 20e arrondissement.

Article 4 : Une subvention de 3.200 euros est attribuée à l'association T.A.T. – Théart, 43, rue Godefroy Cavaignac (11e), (D01543) dossier n° 2011_01704 pour une action intitulée « Lecture théâtrale et improvisations ateliers-théâtre » dans le 20e arrondissement.

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Teatro Pazzo, 15/17, rue Henri Chevreau (20e), (D01211) dossier n° 2011_01705 pour une action intitulée « Ateliers théâtre pour les adolescents ».

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association d'Education Populaire Charonne Réunion, 77, rue Alexandre Dumas (20e), (D03185) dossier n° 2011_01808 pour une action intitulée « alphamédia ».

Article 7 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Mémoire de l'Avenir, 19, rue Marx Dormoy (18e), (X04164) dossier n° 2011_01778 pour une action intitulée « Projet dialogue autour de l'arbre, collège Pierre Mendès France ».

Article 8 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Musique Ensemble XXe, 3, Square Roland Garros (20e), (D05900) dossier n° 2011_01777 pour une action intitulée « musique à du Clos ».

Article 9 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Relief, 5, impasse Rolleboise (20e), (X07702) dossier n° 2011_01781 pour une action intitulée « Magie et piège de l'image, le réel est-il différent? ».

Article 10 : Une subvention de 2.400 euros est attribuée à l'association Groupe Théâtre de l'Echo, 53, rue Saint Blaise (20e), (D05784) dossier n° 2011_01830 pour une action intitulée « improvisations théâtrales ».

Article 11 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'Association Fougères Zones Réunies, 1-3, rue Frédérick Lemaitre Maison des associations (20e), (X09184) dossier n° 2011_04546 pour une action intitulée « atelier d'accompagnement aux devoirs et sorties culturelles ».

Article 12 : La dépense correspondante d'un montant de 17.600 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011 et ultérieurs.